



ÉDITORIAL

Le choix de l'indépendance et de la défense du pluralisme syndical.

Le **SIAES** et le **SIES** ont tenu leur congrès exceptionnel le 30 Mai 2011 en présence de Marc Geniez, Secrétaire Général de la **FAEN**, et de représentants des différents syndicats de cette fédération.

En complément des explications fournies dans les colonnes de nos précédentes publications, une grande partie de cette journée a été consacrée à la présentation des enjeux du scrutin d'Octobre 2011 et des menaces qui pèsent sur la représentativité des organisations indépendantes dans le cadre contraignant d'une élection inédite pour le Comité Technique Ministériel qui subordonnera la représentativité syndicale à l'obtention de l'un des quinze sièges disponibles.

A cette occasion, **les adhérents présents ou qui s'étaient exprimés en votant par correspondance ont réaffirmé leur attachement indéfectible à l'indépendance syndicale du SIAES - SIES** et se sont prononcés en faveur de l'affiliation du **SIAES** et du **SIES** à la **FAEN** et de leur participation à la liste d'**Union pour l'Ecole Républicaine**.

Aux côtés du **SIAES** et du **SIES**, le **SAGES (Syndicat des AGrégés de l'Enseignement Supérieur** notre syndicat partenaire au niveau national pour les Agrégés, PRAG et PRCE) et le **SPIEN (Syndicat Pluraliste et Indépendant de l'Education Nationale** essentiellement représenté dans l'académie de Nancy Metz et chez les PLP au niveau national avec qui nous entretenons des contacts réguliers) ont également choisi de conserver leur indépendance en rejoignant à leur tour la **FAEN** et l'**Union pour l'Ecole Républicaine** créant ainsi une nouvelle dynamique autour de l'Union et au sein de la fédération.

Les accords de Bercy signés par les centrales syndicales politisées, la loi liberticide qui en découle et les basses manoeuvres politico-syndicales destinées à asphyxier, éliminer ou absorber les organisations autonomes et indépendantes auront échoué.

En ayant fait le choix de préserver leur indépendance et leur identité, leur originalité devrait-on dire, le **SIAES** et le **SIES** rejoignent et renforcent une **union désormais composée de 15 organisations syndicales** rassemblées pour les élections aux Comités Techniques afin de défendre une conception commune de l'Ecole Républicaine et de faire échec à la tentative d'empêcher le pluralisme syndical dans l'éducation nationale.

L'année scolaire s'achèvera prochainement et cette première étape réussie ne doit pas faire oublier les nombreux écueils qu'il nous faudra surmonter :

- le **scrutin du 13 au 20 Octobre 2011**, limitant la campagne électorale à quelques semaines après la rentrée des classes ;
- un **vote électronique par internet pour 4 élections** (CAPA, CAPN, Comité Technique Académique, Comité Technique Ministériel) avec une complexité qui risque de décourager certains électeurs ;
- la **capacité à mobiliser chacun(e) de nos adhérent(e)s, chacun(e) de nos sympathisant(e)s**, afin que chacun(e) vote pour les 4 élections et qu'aucune voix ne se perde.
- une **campagne à mener qui génèrera un coût financier important** quand les moyens du **SIAES - SIES** n'ont rien de comparable avec ceux des centrales syndicales confédérées bénéficiant de subventions et de recettes publicitaires ;

Pour permettre aux élus et aux responsables du SIAES - SIES de continuer à pouvoir vous écouter, vous informer et vous défendre, nous devons tous nous mobiliser afin de conduire chacune de nos listes à la réussite le soir du 20 Octobre 2011, notamment la liste d'Union pour l'Ecole Républicaine.

Chacun peut y contribuer à sa façon, par exemple :

- **en réglant sa cotisation**, s'il ne l'a pas déjà fait, ou **en renouvelant sa cotisation plus tôt que prévu** afin de nous permettre de **faire face dès Septembre aux frais importants liés à la campagne électorale** ;
- **en nous aidant à faire connaître le SIAES - SIES**, par exemple en distribuant nos publications ;
- **en se portant candidat sur nos listes aux CAPA et aux CAPN afin de nous permettre de déposer des listes dans la plupart des corps**. Figurer sur une liste en position non éligible ne vous demandera aucun travail particulier et permettra au syndicat de présenter des listes avec une parité homme/femme, une variété d'établissements, de départements et de disciplines. Nous ne vous demandons ainsi qu'un **simple geste de soutien au syndicat par votre acceptation**.

Nous ne doutons pas qu'ensemble nous réussirons !

Jean Baptiste Verneuil

SOMMAIRE

Page 1	Éditorial : Le choix de l'indépendance et de la défense du pluralisme syndical.	Page 5	Congés de Formation Professionnelle - DIF - PAF Hors classe des PLP
Page 2	Consultation sur l'évolution du système d'évaluation professionnelle des personnels de l'enseignement	Page 6	Hors classe des professeurs Certifiés - EPS - CPE Retraités
Page 3	Scrutins du 13 au 20 Octobre 2011 : récapitulatif Résultats de l'élection au CNESER - Rythmes scolaires	Page 7	Hors classe des professeurs Agrégés Liste d'aptitude au corps des professeurs Agrégés
Page 4	Mutations intra académiques - ECLAIR - Temps partiel TZR : Phase d'ajustement - fiche de suivi syndical (vœux)	Page 8	Cotisations / Adhésion / Organigramme

Consultation sur l'évolution du système d'évaluation professionnelle des personnels de l'enseignement

Une tentative d'évitement du dialogue social ?

Le 6 Juin 2011, le *SIAES - SIES* a participé au sein de la délégation de la *FAEN*, au Ministère de l'Education Nationale, à la réunion de présentation de la **consultation « en ligne » des enseignants sur l'appréciation professionnelle** en présence du Ministre Luc Chatel, de la DRH Josette Théophile et des représentants de la société ALIXIO, « *cabinet de conseil en stratégie sociale, management et communication* », choisie par le Ministère pour organiser cette « consultation ».

La consultation des personnels de l'Education Nationale (professeurs du premier et du second degré essentiellement mais aussi de personnels de direction, IEN, IA-IPR) a eu lieu par internet du 28 Mars au 15 Avril 2011.

Les représentants du « *cabinet de conseil en stratégie sociale, management et communication* » se sont livrés à une présentation des modalités techniques et de la méthode employée pour recueillir les constats (« *points forts et points faibles* » du système actuel), pour répondre à des questions (« *pourquoi évaluer ?* », « *que doit-on évaluer ?* ») afin d'aboutir à des « *propositions* ». Un fascicule de 31 pages de statistiques a été remis aux participants.

Au delà de la méthode fort critiquable (4500 participants seulement) et du lobbying pédago-syndical qui n'aura pas manqué de s'exercer dans le cadre de cette consultation réservée aux initiés volontaires qui étaient susceptibles de croire que leur parole serait entendue par le Ministre, ce sont les « propositions » majoritaires - qui émaneraient des professeurs - qui sont extrêmement surprenantes. Certaines ressemblent fortement à « la voix de son maître » tant elles reprennent au mot près les discours du Ministre ou de certains syndicats pédagogistes, voire le Bulletin Officiel.

Florilège de réponses et de propositions :

Pourquoi évaluer ? Accompagner les enseignants aux moments clés de leur vie professionnelle : début de carrière, évolution des missions (direction d'école, ré-orientation professionnelle, fin de carrière). Dépister les enseignants qui ne sont pas faits pour le métier.

Que doit-on évaluer ? Capacité à s'adapter à un public divers et en mutation. Capacité à s'intégrer et à travailler en équipe (pédagogique et disciplinaire). Capacité à coopérer avec les parents et les partenaires de l'école. Capacité relationnelle avec l'élève. Capacité à agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable.

Propositions : Réorganiser l'évaluation (entretiens, méthodes, évaluateurs). Fonder l'évaluation sur un support : définir un contrat de progrès (...) élaborer une lettre de mission / feuille de route pour chaque enseignant (...) instaurer un bilan de compétences (...) mettre en place un livret d'auto-évaluation (...) décliner le référentiel des 10 compétences en critères de réussite puis items. Evaluer les équipes. Donner aux évaluateurs la possibilité de réduire ou d'allonger le passage d'échelon après évaluation (hors système choix/ancienneté) ...

Nous l'avions annoncé dès Septembre 2010 dans le « *Courrier du SIAES n° 46* » ; cela s'inscrit dans le cadre du décret n° 2010-888 du 28 Juillet 2010 relatif aux « *conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'État* » qui instaure à compter du 1^{er} Janvier 2012 un **entretien professionnel annuel conduit par le supérieur hiérarchique direct (chef d'établissement)** et donnant lieu à un **compte rendu qui remplacera la traditionnelle note administrative**.

La double notation administrative et pédagogique, certes imparfaite mais qui présentait un certain nombre de garanties contre l'arbitraire, est donc gravement menacée ; la liberté pédagogique des enseignants également.

Le Ministre entend entamer une réflexion et une série d'échanges avec les organisations syndicales (discussions bilatérales et globales) sur la base des propositions formulées durant cette consultation et souhaite aboutir à une réforme de l'évaluation d'ici la fin de l'année 2011 étant donné qu'il y aurait une « attente des personnels » (sic).

Certains syndicats entendent bien profiter de l'occasion pour ouvrir le dossier des missions des enseignants qu'ils souhaitent redéfinir (en diminuant encore la part liée à la transmission des savoirs). La « boîte de Pandore » ainsi ouverte conduirait à une redéfinition du service des enseignants et de leurs obligations (à mettre en lien avec le dossier des rythmes scolaires, voir page 3) ; le programme ECLAIR étant le « Cheval de Troie » de la déréglementation et des expérimentations visant à reléguer les professeurs au rang d'animateurs socioculturels.

Le *SIAES - SIES*, au sein de la *FAEN*, fera entendre son analyse à l'occasion des discussions à venir.

Vous aurez besoin de la voix du *SIAES - SIES* pour défendre vos intérêts matériels et moraux, votre liberté pédagogique et l'École Républicaine ; mais le *SIAES - SIES* aura également besoin de vous.

Vous pourrez le soutenir en votant pour ses listes aux CAPA et aux CAPN et en votant pour la liste d'Union pour l'École Républicaine aux Comités Techniques lors du scrutin d'Octobre 2011.

Jean Baptiste Verneuil

Du 13 au 20 OCTOBRE 2011

Élections professionnelles. Vote par internet
Pour nous permettre de continuer
à VOUS REPRÉSENTER et VOUS DÉFENDRE,
Dans l'académie, aux CAPA,
votez pour les listes **SIAES!**



**Au niveau national, aux CAPN,
votez pour les listes **SIES!****



**Aux Comités Techniques
avec le SIAES le SIES et la FAEN
votez pour la liste
UNION POUR L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE**



C.N.E.S.E.R.

La liste « PRAG & PRCE » présentée par le SAGES et le SIES conforte son siège et son audience auprès des PRAG et des PRCE.

Les élections au collège B du CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) se sont déroulées le 22 Mars 2011. La CGT et l'Autonome Sup' obtiennent un siège et FO perd le sien.

Malgré une diminution du nombre de PRAG dans ce collège électoral assez hétéroclite (chercheurs, maîtres de conférences, ATER, doctorants, PRAG, PRCE ...) le score obtenu en pourcentage auprès des PRAG est globalement identique à celui des précédentes élections (2007) et le SAGES demeure le premier syndicat chez les PRAG.

Nous remercions celles et ceux qui ont accepté de figurer sur cette liste et toutes celles et ceux, adhérent(e)s et sympathisant(e)s, qui nous ont apporté leur voix et accordé leur confiance.

<http://www.le-sages.org>

<http://www.sies.fr>

**Avez-vous pensé à régler
votre cotisation syndicale ?**

Rythmes scolaires

En attendant les propositions du comité de pilotage ...

Avant la remise au Ministre, fin Juin, du rapport d'orientation réalisé par le comité de pilotage, certaines « fuites » relayées par les médias nous font craindre de véritables bouleversements, une série de mesures démagogiques imprégnées de pédagogisme et une nouvelle remise en cause des missions des professeurs et de leurs statuts. Voici un résumé succinct de ces fuites.

- Allongement de l'année scolaire de deux semaines résultant de la réduction des vacances d'été de deux semaines ; possibilité de « zonage » des vacances d'été. Modifications de certains congés.

- Faire de l'école « un lieu de vie ». Tout un programme ...

- Prévoir « un espace de travail qui permette à des enseignants, par roulement, d'effectuer leurs préparations dans l'établissement et le cas échéant de recevoir des élèves ». Voilà qui devrait réjouir les syndicats réformistes qui réclament une redéfinition des missions des enseignants ! Une tentative de modification des Obligations Réglementaires de Service et du temps de présence dans les établissements, également attendue par certains, se profile-t-elle ?

- Plafonnement de l'horaire journalier d'enseignement à l'école et au collège (cinq heures maximum en primaire, en 6^{ème} et en 5^{ème} ; six heures en 4^{ème} et en 3^{ème}).

- Mise en place de deux heures obligatoires au primaire, en 6^{ème} et 5^{ème} de « temps d'accompagnement éducatif » (incluant l'aide aux devoirs) effectué sur le temps de service des enseignants. Objectif : « permettre aux élèves de ne plus avoir de travail à faire à la maison ».

- « Reconnaître le rôle éducatif des différents partenaires » ; « ouvrir l'école aux collectivités, aux parents, aux associations » pour former « un pacte éducatif ».

Il n'est jamais trop tard pour adhérer au **SIAES!**

La cotisation court sur 365 jours.

En réglant votre cotisation en Juin 2011,
vous serez adhérent(e) jusqu'en Juin 2012.

MUTATIONS INTRA ACADÉMIQUES 2011

Résultats des FPMA (affectation définitive) : du 20 au 23 Juin 2011 (voir notre site internet pour l'ordre de passage des disciplines)

Deuxième campagne de temps partiel (personnels nouvellement mutés) : au plus tard le 27 Juin 2011

Programme ECLAIR : Conformément aux prédictions du **SIAES**, ce programme basé sur un recrutement par le chef d'établissement et une série de dérogations aux statuts s'est révélé un échec pour le ministère. Aucune candidature en EPS, seulement 3 affectations chez les Certifiés et Agrégés et 10 chez les PLP. Le rectorat devra chercher des volontaires pour occuper les postes non pourvus à la rentrée, très vraisemblablement en affectant quasi exclusivement des contractuels dans ces établissements. Nous pourrions dresser un bilan exhaustif à la rentrée.

TZR : PHASE D'AJUSTEMENT 2011 - Vœux préférentiels

Les TZR nouvellement nommés suite au mouvement intra académique 2011 ou anciennement nommés doivent impérativement formuler des vœux préférentiels pour leur affectation à l'année (AFA) lors des groupes de travail d'ajustement qui se tiendront début Juillet et fin Août 2011 (dates précises sur www.siaes.com).

Campagne de saisie des vœux du **Vendredi 24 au Jeudi 30 Juin 2011** dans l'application académique AFFTZR
<https://appli.ac-aix-marseille.fr/afftztzr> également accessible en lien www.siaes.com

Pour un suivi optimal, pensez à nous adresser la fiche de suivi syndical et la copie de vos vœux !

Possibilité de faire des vœux précis (établissements), mais aussi de demander des communes et des groupements de communes. Attention certains groupements de communes sont à cheval sur plusieurs zones de remplacement. L'application académique n'a été mise en place que depuis 2010 et a certainement été perfectionnée depuis. Néanmoins si vous rencontrez des difficultés ou constatez des anomalies, veuillez nous contacter au plus vite avant la fermeture du serveur le 30 Juin. Fiche de suivi syndical également téléchargeable sur notre site internet.

Quelques rappels :

- pas d'ISSR pour les affectations en AFA ;
- pas d'affectation en AFA hors zone sauf volontariat du TZR s'il accepte la mission après avoir été contacté par le rectorat ;
- versement des ISSR pour les AFA hors zone sauf si l'AFA est à la demande du TZR pour des raisons personnelles ;
- possibilité de remboursement des frais de déplacement selon conditions prévues dans le BA spécial n° 233 du 08/11/2010 pour les AFA sur un ou plusieurs établissements

Pour plus d'informations concernant la fonction de TZR consultez le « *Guide pratique du TZR* » du **SIAES** en téléchargement sur www.siaes.com dans la rubrique « Le coin des TZR » ou contactez notre responsable TZR, Fabienne CANONGE ☎ 04 42 30 56 91 ✉ fabienne.canonge@siaes.com

Déclaration inquiétante...

Qui nous laisse présager le pire

Assemblée nationale, questions au gouvernement, 1^{er} Juin 2011

Luc CHATEL en réponse à la question de la députée Mme Chantal Robin-Rodrigo au sujet du recrutement des professeurs vacataires :

« Madame la députée, vous m'interrogez sur le recrutement de vacataires dans l'éducation nationale : nous voulons améliorer le remplacement des professeurs. Je rappelle que 96 % des absences de longue durée sont aujourd'hui assurées, ce qui veut dire que moins de 4 % ne le sont pas. C'est encore trop, nous devons progresser, mais c'est tout de même déjà un résultat appréciable.

Tout d'abord, en faisant appel aux titulaires sur zone de remplacement, les fameux TZR ; ils sont nombreux à l'éducation nationale : 50 000. Mais leur organisation était beaucoup trop rigide et j'ai décidé de l'assouplir pour qu'il y ait une réactivité plus forte du système éducatif et que l'on adapte le système de remplacement aux besoins dans les classes. Il faut qu'un titulaire remplaçant puisse, par exemple, suppléer un collègue dans une autre académie.

Mais même si on mobilisait tous les titulaires sur zone de remplacement, on ne pourrait pas avoir un taux de remplacement des professeurs de 100 %. Nous avons donc besoin de faire appel à des contractuels. Depuis toujours, l'éducation nationale y a recours. Je rappelle au passage que mon administration est une de celles qui a le taux le plus faible de contractuels : 5 % au niveau des professeurs. Mais si l'on veut, quand il y a des pics d'absences, avoir une réactivité immédiate dans certaines disciplines particulièrement rares, il faut bien faire appel à des remplaçants vacataires. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé aux recteurs de constituer un vivier pour que nous ayons une mobilisation plus forte permettant d'améliorer le taux de remplacement. »

Source :

http://www.assemblee-nationale.fr/13/cr/2010-2011/20110197.asp#P129_22143

Voir également les articles page 8 du « *Courrier du SIAES n° 47* » et le BO n° 37 du 14/10/2010.

Phase d'ajustement TZR 2011

Fiche de suivi syndical SIAES

Fiche à renvoyer avec la copie des vœux formulés.

Joignez toute lettre explicative que vous jugerez utile.

✉ fabienne.canonge@siaes.com

✉ Fabienne CANONGE Le Clos Bagatelle Bât B Appart 25
Impasse Jules Massenet 13500 MARTIGUES

Mlle Mme M.

NOM :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... Situation familiale :

Nombre d'enfants à charge (moins de 20 ans au 01/09/11) :

Adresse personnelle :

Commune :

Code postal :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Courriel :@.....

CORPS : Agrégé(e) Certifié(e) Prof. d'EPS PLP CPE

Ancienneté de poste : années

Echelon : Classe normale Hors classe

Zone de remplacement :

depuis le/...../.....

Établissement de rattachement (RAD) :

Commune:

Adhérent(e) au S.I.A.E.S. Non adhérent(e) au S.I.A.E.S.

Date :/...../..... Signature :

En vertu des articles 26, 27 et 34 de la loi du 06/01/78 vous acceptez, en remplissant cette fiche, de fournir au S.I.A.E.S. les informations nécessaires à l'examen de votre carrière et lui demandez, en retour, de vous communiquer les informations vous concernant et auxquelles il aura accès par ses élus, commissaires paritaires. Vous l'autorisez, de ce fait, sauf demande contraire de votre part, à faire figurer ces informations dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification et de révocation prévus par la loi que vous pouvez exercer en vous adressant à SIAES 133 Rue Jaubert 13005 Marseille.

BILAN DES COMMISSIONS PARITAIRES

Votre carrière : Congés de Formation Professionnelle

Cette année notre académie disposait d'un contingent total de **53 équivalents temps plein** ce qui correspond à **64 Congés de Formation Professionnelle de 10 mois** (contre 69 l'an passé et 73 il y a deux ans). La diminution des moyens alloués aux CFP se poursuit donc année après année malgré les protestations des organisations syndicales et au détriment des projets des personnels. L'administration applique à la lettre la législation qui prévoit que l'employeur ne peut attribuer moins de 0,2 % de la masse salariale au budget destiné à la formation, mais elle s'interdit d'aller au-delà ...

Pour la deuxième année consécutive, la barre du groupe 2 (Certifiés, CPE, Profs. et CE d'EPS, AE, COP, D. CIO) pour l'obtention d'un CFP est de 80 points, c'est à dire le barème maximum. 108 candidats de ce groupe avaient 80 points et ont dû être départagés à l'âge au profit des plus âgés selon la règle inscrite au BA n° 507 du 18/10/2010. Ce barème maximal ne peut être atteint qu'après 5 demandes consécutives formulées entre 40 et 48 ans et entre le 8^{ème} échelon de la classe normale et le 4^{ème} échelon de la hors classe. La liste d'attente s'allonge. 182 candidats sur les 906 du groupe 2 ont réalisé plus de 6 demandes consécutives ; 36 d'entre eux ayant candidaté plus de 10 fois. Chaque année certains candidats perdent toute possibilité d'obtenir un CFP, la partie de leur barème liée à l'âge ou à l'échelon n'étant plus maximale.

Le **SIÆS s'oppose à l'utilisation des moyens alloués à la formation pour l'attribution de DIAS (Dispositifs Institutionnels d'Accompagnement Spécifique), très souvent imposés aux professeurs, et demande que le CFP soit systématiquement accordé au bout de trois demandes consécutives.**

Sur ces **64 Congés de Formation Professionnelle** :

- **41** ont été attribués aux **Certifiés, CPE, Professeurs d'EPS, AE, CE d'EPS, COP, D. CIO** (au barème) pour **906 demandes** (dont 787 certifiés, 74 EPS, 37 CPE et 8 COP),

- **7** ont été attribués aux **Agrégés** (au barème) pour **111 demandes**,

- **8** ont été attribués aux **PLP** (au barème) pour **107 demandes**,

- **1** a été attribué aux **PEGC**, **3** aux **non titulaires**, **4** ont été attribués **hors barème** par le Recteur.

Attribution des CFP pour 2011-2012	Certifiés, professeurs d'EPS, CPE, COP	Agrégés	PLP
Barème du dernier bénéficiaire d'un CFP	80 points	77 points	76 points
Date de naissance du dernier bénéficiaire	05/09/1968	01/04/1972	30/12/1965

- **Droit individuel à la Formation (DIF)** : Bulletin Académique 514 du 03/01/2011

- **Formation 2011-2012 (DIF et PAF)** : Bulletin Académique Spécial 243 du 30/05/2011

BA téléchargeables sur www.siaes.com
rubrique « votre carrière »

Votre carrière : Hors Classe - Promotion 2011

HORS CLASSE DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL

Cette année le contingent attribué au Rectorat par le Ministère est de **101 promotions pour 1437 candidats PLP promouvables**. Le contingent de promus diminue de 3 en passant de 104 en 2010 (7,10 % des candidats) à 101 en 2011 (7,03 % des candidats) (103 promus en 2009).

Répartition des promouvables :

72 candidats au 11^{ème} échelon (5,01 %)
275 candidats au 10^{ème} échelon (19,14 %)
393 candidats au 9^{ème} échelon (27,35 %)
392 candidats au 8^{ème} échelon (27,28 %)
305 candidats au 7^{ème} échelon (21,22 %)

Répartition des promu(e)s par échelon :

55 promu(e)s sont au 11^{ème} échelon (54,46 %)
45 promu(e)s sont au 10^{ème} échelon (44,56 %)
1 promu(e) est au 9^{ème} échelon (0,99 %)

Seul(e)s 2 promu(e)s ont obtenu un avis « *Sans opposition* » de la part d'un des deux évaluateurs ce qui permet de souligner l'importance des avis et des points attribués par le Recteur dans le barème et le caractère bloquant d'un avis « *Sans opposition* » qui est loin de constituer un avis neutre.

Les données présentées ici peuvent être complétées par les **statistiques exhaustives réalisées par les responsables du SIÆS** :

➤ Avis des corps d'inspection, discipline par discipline

➤ Avis des chefs d'établissement, établissement par établissement

Si globalement les chefs d'établissement utilisent pleinement leur quota d'avis « *Très favorable* », les corps d'inspection malgré une amélioration par rapport à l'exercice précédent sont loin d'attribuer autant d'avis « *Très favorable* » qu'ils en ont la possibilité. De grandes disparités existent entre disciplines, mais aussi entre établissements.

Disciplines où le % d'avis « <i>Défavorable</i> » du corps d'inspection est le plus élevé.	
GENIE MECANIQUE MAINTENANCE DE VEHICULES	10,26%
MATHEMATIQUES SCIENCES PHYSIQUES	5,10%

Disciplines où la somme des % d'avis « <i>Défavorable</i> » et « <i>Sans Opposition</i> » des IPR est la plus élevée.	
ESPAGNOL LETTRES	83,33%
GENIE ELECTRIQUE : ELECTRONIQUE	75,00%
GENIE CIVIL EQUIPEMENT TECHNIQUE ENERGIE	73,68%
GENIE MECANIQUE - MAINTENANCE DE VEHICULES	69,23%
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE	69,01%
GENIE ELECTRIQUE : ELECTROTECHNIQUE	67,19%
CONDUCTEURS ROUTIERS	65,22%
MATHEMATIQUES SCIENCES PHYSIQUES	56,05%

Disciplines où la somme des % d'avis « <i>Très Favorable</i> » et « <i>Favorable</i> » du corps d'inspection est la plus élevée.	
PATISserie	100,00%
TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES équipement et service des collectivités	100,00%
CHEF DE TRAVAUX DE STI GENIE MECANIQUE	90,00%
GENIE INDUSTRIEL CONSTRUCTION RÉPARATION EN CARROSSERIE	88,89%
BIOTECHNOLOGIE BIOCHIMIE GENIE BIOLOGIQUE	83,33%
SECTION VENTE	79,37%
GENIE INDUSTRIEL TEXTILE ET CUIRS	78,57%
ANGLAIS LETTRES	76,19%
HOTELLERIE RESTAURATION OPTION TECHNIQUES CULINAIRES	68,75%
COMMUNICATION ET BUREAUTIQUE	68,12%
GENIE MECANIQUE OPTION PRODUCTIQUE	66,67%
MAINTENANCE DES SYSTEMES MECANQUES AUTOMATISES	66,67%
COMPTABILITE ET BUREAUTIQUE	66,36%

Répartition des avis des chefs d'établissement :

Très favorable : 283 avis soit **19,69 %** (19,47 % en 2010)

Favorable : 936 avis soit **65,14 %** (66,05 % en 2010)

Sans opposition : 203 avis soit **14,13 %** (12,98 % en 2010)

Défavorable : 15 avis soit **1,04 %** (1,50 % en 2010)

Répartition des avis des corps d'inspection :

Très favorable : 218 avis soit **15,17 %** (11,34 % en 2010)

Favorable : 550 avis soit **38,27 %** (31,42 % en 2010)

Sans opposition : 646 avis soit **44,96 %** (55,60 % en 2010)

Défavorable : 23 avis soit **1,60 %** (1,64 % en 2010)

BILAN DES COMMISSIONS PARITAIRES

HORS CLASSE DES PROFESSEURS CERTIFIÉS

2010-2011 : 5071 candidats

- 310 candidats au 11^{ème} échelon (6,11 %)
- 1031 candidats au 10^{ème} échelon (20,33 %)
- 1367 candidats au 9^{ème} échelon (26,96 %)
- 1408 candidats au 8^{ème} échelon (27,77 %)
- 955 candidats au 7^{ème} échelon (18,83 %)

Le contingent attribué au Rectorat par le Ministère est de 358 promotions. Pour les certifiés, le contingent de promus diminue de 3 en passant de 361 en 2010 (7,04 % des candidats) à 358 en 2011 (7,06 % des candidats) (385 en 2009).

Avis des Chefs d'établissement 2011 :

Très favorable : 989 avis soit 19,50 % (19,47 % en 2010)
Favorable : 3326 avis soit 65,59 % (66,65 % en 2010)
Sans opposition : 706 avis soit 13,92 % (12,80 % en 2010)
Défavorable : 50 avis soit 0,99 % (1,07 % en 2010)

Avis des Corps d'inspection 2011 :

Très favorable : 941 avis soit 18,56 % (15,45 % en 2010)
Favorable : 2335 avis soit 46,05 % (45,37 % en 2010)
Sans opposition : 1749 avis soit 34,49 % (39,18 % en 2010)
Défavorable : 46 avis soit 0,91 % (0,92 % en 2010)

Les 358 promus se répartissent ainsi :

- 231 promus au 11^{ème} échelon (64,5 %)
- 122 promus au 10^{ème} échelon (34,1 %)
- 5 promus au 9^{ème} échelon (1,4 %)

Barème dernier promu : 214,8 points

Disciplines où la somme des % d'avis « Défavorable » et « Sans Opposition » des IPR est la plus élevée.	
OCCITAN - LANGUE D'OC	94,44%
PHYSIQUE ET ELECTRICITE APPLIQUEE	88,89%
HOTELLERIE option technique et service d'accueil	87,50%
HOTELLERIE option techniques culinaires	85,71%
MATHEMATIQUES	70,67%
PHYSIQUE CHIMIE	63,99%

Disciplines où la somme des % d'avis « Très Favorable » et « Favorable » du corps d'inspection est la plus élevée.	
LETTRES CLASSIQUES	95,04%
LETTRES MODERNES	94,48%
BIOTECHNOLOGIE BIOCHIMIE GENIE BIOLOGIQUE	92,31%
SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES	88,54%
EDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL	86,15%
ITALIEN	79,21%
SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO SOCIALES	77,27%
ECONOMIE ET GESTION ADMINISTRATIVE	75,71%
PHILOSOPHIE	75,29%
ARTS APPLIQUES	75,00%
ARTS PLASTIQUES	74,31%
DOCUMENTATION	73,13%
ALLEMAND	72,73%
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	71,49%
ECONOMIE ET GESTION COMMERCIALE	70,37%

Disciplines où le % d'avis « Très Favorable » du corps d'inspection est le plus élevé.	
ECONOMIE ET GESTION ADMINISTRATIVE	31,43%
GENIE MECANIQUE PRODUCTIQUE	30,95%
DOCUMENTATION	25,00%
STMS	22,73%
LETTRES CLASSIQUES	22,31%
ECONOMIE ET GESTION COMMERCIALE	22,22%
ARTS PLASTIQUES	21,10%
SVT	20,25%
ANGLAIS	20,15%
HISTOIRE ET GEOGRAPHIE	20,15%

Disciplines où le % d'avis « Défavorable » du corps d'inspection est le plus élevé.	
PHYSIQUE APPLIQUEE	16,67%
STMS	9,09%
ECONOMIE ET GESTION ADMINISTRATIVE	2,86%
ARTS PLASTIQUES	2,75%
DOCUMENTATION	2,50%

Établissements où le % d'avis « Défavorable » du chef d'établissement est le plus élevé.	
COLLEGE CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	30,77%
COLLEGE JEAN GIONO ORANGE	26,32%
COLLEGE ARAUSIO ORANGE	15,79%
COLLEGE JULES VERNE LE PONTET	7,69%
LYCEE EMILE ZOLA AIX EN PROVENCE	6,12%

Établissements où la somme des % d'avis « Défavorable » et « Sans Opposition » du chef d'établissement est la plus élevée.	
COLLEGE HENRI FABRE VITROLLES	80,00%
COLLEGE CLOVIS HUGUES CAVAILLON	78,95%
COLLEGE L'ARGENTIERE LA BESSEE	66,67%
COLLEGE SAINT BONNET EN CHAMPSAUR	66,67%
COLLEGE COUSTEAU ROGNAC	61,90%
COLLEGE A. HONNORAT BARCELONNETTE	60,00%
COLLEGE MARSEILLEVEYRE MARSEILLE	60,00%
COLLEGE MARCEL PAGNOL MARTIGUES	60,00%
COLLEGE J. D'ARBAUD VAISON LA ROMAINE	60,00%

Cette année encore, nous constatons de fortes iniquités entre certaines disciplines et entre établissements dans l'évaluation des promouvables.

Nous livrons à votre appréciation quelques statistiques édifiantes.

Vous pouvez retrouver sur www.siaes.com les **statistiques exhaustives** réalisées par l'équipe des Commissaires Paritaires du **SIAES** :

➤ Avis des corps d'inspection, discipline par discipline

➤ Avis des chefs d'établissement, établissement par établissement

Le système d'évaluation « au mérite » montre ses limites quand certaines évaluations relèvent de l'arbitraire ou lorsque des écarts colossaux et difficilement justifiables existent entre les disciplines ou des établissements.

Le **S.I.A.E.S.** demande à ce titre une transparence totale, avec la possibilité, comme pour la notation administrative, de « réclamation » avant la décision finale du Recteur, ce qui suppose de revoir tout le calendrier des opérations.

Dans plus d'une centaine d'établissements 90 % à 100 % des promouvables ont reçu un avis « Très Favorable » ou « Favorable » du chef d'établissement.

Certains établissements dépassent le quota de 20 % d'avis « Très Favorable ».

A contrario dans d'autres établissements aucun avis « Très Favorable » n'a été attribué (Collège F. Villon Marseille, Collège A. Mathieu Avignon, Collège de La Bâtie Neuve, Collège de Riez, Collège A. Monticelli Marseille, Collège de Lambesc ...) ou bien le pourcentage d'avis « Très Favorable » est extrêmement faible (Collège Jules Verne Le Pontet, Collège Rimbaud Marseille, Collège G. Tillion Marseille, Collège Marcel Pagnol Pertuis, Lycée Emile Zola Aix en Provence ...).

HORS CLASSE DES PROFESSEURS D'EPS

La CAPA est prévue le 30 Juin 2011. Le contingent de promus attribué par le ministère à notre académie est de 51 contre 54 l'an passé. Nos adhérents seront prévenus du résultat de la CAPA par courrier adressé à leur adresse personnelle. Informations complémentaires et statistiques seront publiées sur notre site internet rubrique « Votre carrière ».

Dossier « Votre carrière » *Jean Baptiste Verneuil* pour l'équipe des Commissaires Paritaires du **SIAES**

HORS CLASSE DES CPE

19 promus pour 366 candidats.
9 promus sont au 11^{ème} échelon, 7 sont au 10^{ème} échelon et 3 sont au 9^{ème} échelon.
Barème dernier promu : 249,6 points

RETRAITES

- BA Spécial 237 du 14/03/2011 : Réforme des retraites
- BA Spécial 242 du 23/05/2011 : Validation de services auxiliaires - Rachat des années d'études supérieures - Centralisation des dossiers

Documents téléchargeables sur www.siaes.com rubrique « votre carrière »

Pour toute question contactez Jean Luc Barral ☎ 04 42 62 55 01 ✉ jluc.barral@gmail.com (service réservé aux adhérents)

BILAN DES COMMISSIONS PARITAIRES

HORS CLASSE DES PROFESSEURS AGRÉGÉS

La CAPA (Commission Administrative Paritaire Académique) pour l'accès à la Hors Classe des professeurs Agrégés s'est tenue le 15 avril 2011. Les adhérents du **SIAES** ont été prévenus du résultat de la CAPA par courrier.

Pour cette campagne, il y avait **1468 promouvables** (tous les professeurs ayant obtenu le 7^{ème} échelon avant le 31/12/2010 étaient automatiquement candidats).

294 collègues ont été proposés au ministère (nombre de propositions possibles dans notre académie), la liste dite « utile » (nombre définitif de promus en Commission Administrative Paritaire Nationale) étant de 120 à 130 collègues.

282 propositions ont été faites au barème et 12 hors barème. Le dernier promu au barème avait 203,9 points.

La CAPN se tiendra du 28 au 30 Juin 2011 ; résultats sur SIAP (www.education.gouv.fr).

Ces chiffres sont légèrement inférieurs à ceux de la campagne 2010 (1523 promouvables, 305 proposés et 126 promus).

Le résultat de la CAPN 2010 faisait apparaître quelques constantes :

- S'il est vrai que la promotion au mérite permet d'envisager l'accès à la Hors Classe dès le 10^{ème} échelon, seuls 2 professeurs au 10^{ème} échelon sur les 15 proposés issus de notre académie ont été promus.

- En revanche, les 22 professeurs au 11^{ème} échelon, mais hors barème et proposés en fin de liste ont tous été promus. Rappelons qu'il s'agit d'enseignants dont la progression de carrière a souffert de ralentissements dus à des retards d'inspection ou à un reclassement après un changement de corps et qui avaient tous au moins un avis « Très favorable ».

En promouvant ces collègues, la CAPN a confirmé le bien-fondé des critères de la CAPA et il y a lieu de s'en féliciter, parce que cette promotion vient récompenser des professeurs méritants, proches de la retraite et qui attendaient de cet accès à la Hors Classe un bénéfice financier certes, mais au moins autant une reconnaissance de l'Institution pour leur investissement au service de l'École.

Ce sont donc ces principes qui ont prévalu cette année encore en CAPA : accorder la priorité aux candidats au 11^{ème} échelon ayant obtenu au moins un avis « Très favorable ».

Il n'est donc pas question de transformer la Hors Classe en promotion automatique à l'ancienneté dès lors qu'on est au 11^{ème} échelon depuis quatre ans ou plus. Le **SIAES** reste attaché à des critères de qualité vérifiables autant que faire se peut et pense que la nécessaire revalorisation financière de la fin de carrière devrait passer par une autre voie que celle d'une attribution mécanique de la Hors Classe. Et tant que des critères précis existent : mode d'accès aux 10^{ème} et 11^{ème} échelons, notes administratives et pédagogiques, avis du chef d'établissement et des IPR, distincts, le travail en CAPA reste essentiel et précieux.

Mais à la veille de bouleversements majeurs dans l'évaluation de notre « façon de servir », on doit s'interroger sur la pérennité de l'actuel système de promotion à la Hors Classe.

LISTE D'APTITUDE AU CORPS DES PROFESSEURS AGRÉGÉS

La campagne 2011 d'accès au corps des professeurs agrégés est totalement terminée et les résultats de la CAPN sont désormais connus. A l'issue de la CAPA du 18 Mars 2011 qui a examiné les **507 candidatures**, il y a eu cette année dans notre académie **92 professeurs proposés par l'inspection pour le secondaire** auxquels il faut ajouter **5 enseignants dans le supérieur**. Au total, le Recteur a retenu **57 candidatures qui ont été transmises au Ministère**.

La CAPN qui s'est tenue du 24 au 26 Mai 2011 a promu 14 collègues sur les 57 proposés par notre académie. Même si le nombre des proposés et des promus reste stable d'une année sur l'autre, ces quelques chiffres montrent à quel point ce mode de promotion reste une voie particulièrement étroite.

En dehors des critères de qualité, l'âge est aussi un élément d'appréciation. En effet, les promus 2011 appartiennent majoritairement à la décennie 1950. Or, le changement de corps n'étant pas seulement une promotion, mais aussi une voie de recrutement, les candidatures des collègues plus âgés ont moins de chances. De même, mais pour des raisons inverses, les candidatures de collègues nés après 1960 paraissent peu pertinentes à la CAPA, puisqu'ils ont la possibilité de présenter le concours. En outre, le classement n'est pas toujours respecté et il arrive qu'une candidature classée en rang 1 soit écartée au profit de la seconde, en raison d'un dossier jugé meilleur. Enfin, dans les disciplines à faibles effectifs, plusieurs années peuvent s'écouler sans promotion. Cela rend le parcours difficile.

Il n'empêche que ce mode d'accès existe et qu'il a permis la promotion de nombre de collègues, mais on ne peut que conseiller aux collègues autour de la quarantaine de présenter le concours parallèlement à leur candidature à la liste d'aptitude.

Quant aux promu(e)s, toutes nos félicitations !

Dossier réalisé par *Marie Françoise Labit* et *Sandrine Lecoq* Commissaires Paritaires Agrégées du **SIAES**

Rappel : le 04 91 42 18 55 n'est plus en service.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE POUR CONTACTER LE SIAES

04 91 34 89 28 / 06 80 13 44 28 / jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

Le **SIAES** n'emploie pas de secrétaire.

Les numéros communiqués sont les numéros personnels et directs de nos responsables.

N'hésitez pas à laisser un message en notre absence ou si nous sommes déjà en ligne.

Pour connaître les coordonnées de chacun de nos responsables, consultez notre organigramme page 8.

Mademoiselle Madame Monsieur

NOM (en majuscules) :
Prénom :
Nom de jeune fille :
Date de naissance :/...../..... Situation familiale : Enfants :
ADRESSE :
Commune : Code postal :
Tél. fixe : Tél. portable : Fax :

Courriel :@.....
Le courriel est important pour recevoir nos publications et communiqués.

Discipline :
Corps : Echelon : Classe normale Hors classe
ETABLISSEMENT :
Commune :
 TZR Zone de remplacement :
Etablissement de rattachement :
Affectation à l'année :

Stagiaire Retraité(e)
 Autre situation
Cotisation de euros, réglée le/...../..... par chèque bancaire CCP
Signature :

Libeller le chèque à l'ordre du **S.I.A.E.S.** CCP 12 999 99 G Marseille

l'adresser au trésorier : **Virginie VERNEUIL** 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille

Possibilité de paiement fractionné : Envoyer 2 chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée au verso.

Tarif couple : Remise de 50% sur la cotisation la plus basse. **Mi-temps** : 3/4 de la cotisation

Impôts : Réduction fiscale de 66% sur le montant de la cotisation (attestation dès réception).

N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...

Cotisations 2011/2012	Classe normale		Hors classe
	1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon	7 ^{ème} au 11 ^{ème} échelon	
Agrégés	84 €	108 €	112 €
Certifiés, PLP, Prof. et CE d'EPS, CPE, PEGC, AE	72 €	95 €	99 €
Stagiaires : 35 € Retraités : 32 €			
MA - Contractuels : 48 € Vacataires, Ass éduc/péda : 32 €			
Abonnement seul au « Courrier du SIAES » : 10 €			

Le S.I.A.E.S. à votre service :

Secrétaire Général (délégué au Rectorat tous corps)	Jean-Baptiste VERNEUIL	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille ☎ 04 91 34 89 28 📠 06 80 13 44 28 ✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr
1 ^{er} Secrétaire adjoint Responsable TZR	Fabienne CANONGE	Appart 25 Le Clos Bagatelle Bât B Impasse Jules Massenet 13500 MARTIGUES ☎ 04 42 30 56 91 ✉ fabienne.canonge@siaes.com
2 ^{ème} Secrétaire adjoint Délégué EPS / Retraite	Jean Luc BARRAL	10 Le Panorama 13112 La Destrousse ☎ 04 42 62 55 01 ✉ jluc.barral@gmail.com
Trésorière Coordination des S1	Virginie VERNEUIL	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille ☎ 04 91 34 89 28 📠 06 30 58 86 54 ✉ voirin.virginie@orange.fr
Secrétaire exécutif Site internet	André BERNARD	Avenue Isidore Gautier 13720 La Bouilladisse ☎ 04 42 62 97 88 ✉ abernard@lunabong.com
Secrétaire exécutif EPS	Christophe CORNEILLE	1 Impasse Touraine 13180 Gignac La Nerthe ☎ 06 50 41 13 54 ✉ ccrys@laposte.net

Commissaires Paritaires Académiques Agrégés : **Marie-Françoise LABIT** (Conseiller technique - Responsable Agrégés) et **Sandrine LECOQ**
Marie-Françoise LABIT ☎ Le Moulin des Cadeneaux 301 Avenue Paul Brutus 13170 Les Pennes Mirabeau ☎ 04 91 65 71 87 ✉ marc.labit@wanadoo.fr

Commissaires Paritaires Académiques Certifiés Classe Normale : **Jean-Baptiste VERNEUIL** et **Fabienne CANONGE** (voir coordonnées ci-dessus)
Commissaires Paritaires Académiques Certifiés Hors Classe : **Jean Paul GARCIN** et **Françoise PHAURE** ☎ 04 91 40 68 08 ✉ phaurefra@numericable.fr

Conseiller technique	Jean Paul GARCIN	La Renardière III Bat Q 13170 Les Pennes Mirabeau ☎ + Fax : 04 42 02 66 77 ✉ jean-paul.garcin2@wanadoo.fr
Conseiller technique Correspondant 04 - 05	Farid REMIDI	13 Montée de la Condamine 04510 Mirabeau ☎ 04 92 34 78 27 ✉ farid.remidi@wanadoo.fr

Conseiller technique - Responsable ZEP - APV - Ambition Réussite : **Virginie VERNEUIL** (voir coordonnées ci-dessus)

Conseiller technique : **Jessyca BULETE** ✉ jessyca.bulete@free.fr

Trésorier adjoint + Responsable routage + Responsable enseignements artistiques : **Fabienne CANONGE** (voir coordonnées ci-dessus)

Responsable **stagiaires** + Problèmes juridiques : **Jean-Baptiste VERNEUIL** (voir coordonnées ci-dessus)

Secrétaire honoraire : **Jacques MILLE** ✉ jacques.mille2@wanadoo.fr

Le

Courrier

du

S.I.A.E.S.



Du 13 au 20 Octobre 2011
Élections professionnelles

**Pour les CAPA et les CAPN,
VOTEZ SIAES - SIES**

**Pour les Comités Techniques,
VOTEZ
UNION POUR L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE**

Dispensé de timbrage

ROGNAC CTC

S.I.A.E.S.
133 Rue Jaubert
13005 MARSEILLE

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé
le 20 Juin 2011